

# PRESENTATION



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES  
ET DES RELATIONS  
AVEC LES  
COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

Par Monsieur le sénateur Louis-Jean de Nicolay

# PRÉSENTATION

Annoncée par le président de la République lors de la Conférence nationale des territoires en 2017 et créée par la loi du 22 juillet 2019, l'Agence nationale de la cohésion des territoires a été mise en place le 1er janvier 2020.

Née de la fusion du Commissariat général à l'égalité des territoires, d'Epareca et de l'Agence du numérique, l'ANCT est un nouveau partenaire pour les collectivités locales.

Elle marque une transformation profonde de l'action de l'État : une action désormais plus en lien avec les collectivités territoriales pour faire réussir leurs projets de territoires.

# SES MISSIONS

L'Agence nationale de la cohésion des territoires assure d'abord un rôle de « fabrique à projets » pour permettre aux collectivités de mener à bien leurs projets.

- ▶ **Concrétiser les projets de territoire**

L'Agence nationale de la cohésion des territoires facilite l'accès des collectivités locales aux ressources nécessaires pour concrétiser leurs projets : ingénierie technique et financière, partenariats, subventions...

- ▶ **S'adapter au plus près des besoins**

L'Agence nationale de la cohésion des territoires prend en compte les différences entre les territoires et adapte son action à leurs besoins.

- ▶ **Faire face aux nouveaux défis**

Transitions numérique, écologique, démographique..., l'Agence nationale de la cohésion des territoires développe des programmes d'appui innovants pour répondre, en lien avec les élus, aux nouveaux enjeux et renforcer la cohésion des territoires.

# SON OFFRE DE SERVICES

## ► Les territoires concernés

L'Agence s'adresse aux communes, EPCI, départements..., de métropole et d'outre-mer, des territoires ruraux, quartiers prioritaires de la politique de la ville, montagne, littoraux, centres des villes moyennes, périurbain...

## ► Les projets

Elle facilite la mise en œuvre des projets de territoire, mais elle peut aussi répondre à des besoins plus spécifiques.

### Les projets de territoire

Revitalisation des centres-villes

Redynamisation du tissu industriel

Renforcement de l'accès à l'emploi, aux soins et aux services au public

Attractivité économique

Couverture numérique du territoire (fixe et mobile)

### Les besoins spécifiques

Renforcer et élargir l'offre de santé des territoires

Rénover les écoles

Mettre en place des modes de transport doux et alternatifs

Déployer la wifi gratuite dans les espaces publics

# SON MODE D'INTERVENTION

Accompagnement à la définition  
d'un projet de territoire associant  
l'ensemble des partenaires locaux.



Assistance à maîtrise d'ouvrage  
publique (montage, instruction,  
financement de projets),  
capitalisation et bonnes pratiques.



Soutien en ingénierie de projet :  
mise à disposition d'experts de haut  
niveau pour faciliter la définition  
et la réalisation des projets locaux.



Appui aux collectivités locales  
pour les aider à faire émerger  
et à piloter leurs projets par le biais  
des Fabriques prospectives.



Définition et pilotage de  
programmes d'appui.



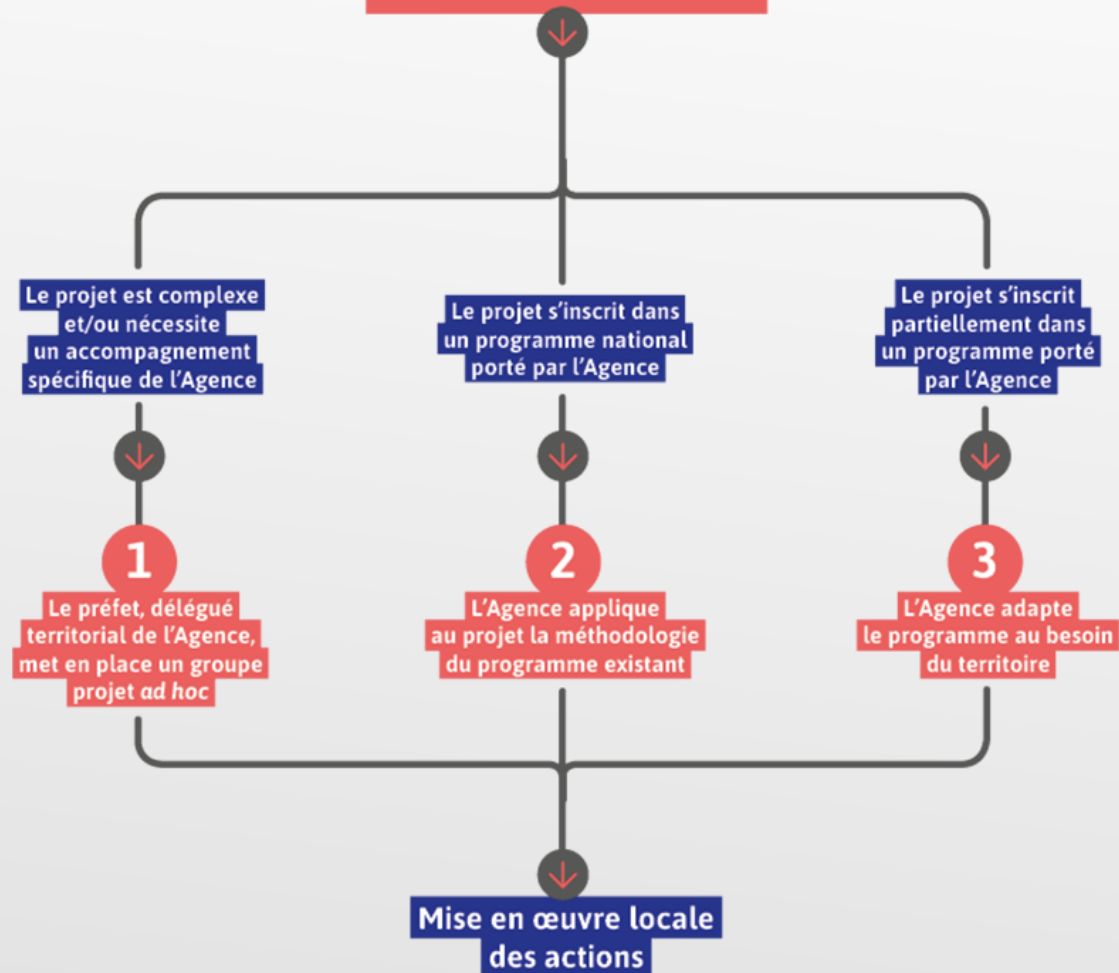
# QUELQUES EXEMPLES DE PROGRAMMES

- ▶ Action Cœur de ville (La Flèche / Sablé-sur-Sarthe)
- ▶ France Services
- ▶ Territoires d'industrie (La Ferté Bernard / Montfort-le-Gesnois / Bessé-sur-Braye)
- ▶ France Très Haut Débit
- ▶ Société numérique
- ▶ Nouveaux lieux, Nouveaux liens
- ▶ Cadre de vie/logement
- ▶ Emploi, formation, développement économique
- ▶ Petites villes de demain (possibilités pour Le Grand-Lucé, Montval-sur-Loir, La Chartre-sur-le-Loir)
- ▶ Montagne et ruralités
- ▶ Éducation/petite enfance
- ▶ France mobile

Pour plus d'efficacité et de lisibilité, ces programmes sont mis en œuvre, depuis le 1er janvier 2020, par l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT), un guichet unique qui a vocation à intervenir partout, mais prioritairement dans les territoires les plus fragiles, en apportant une aide « sur-mesure », alliant appui technique et soutien financier.



## Trois méthodes d'intervention



# LES PARTENAIRES

A titre d'exemple, voici quelques partenaires de l'ANCT :

- **ADEME** : va pouvoir accompagner les territoires en retard dans la transition écologique et encourager la prise en compte de cette dimension dans l'ensemble des projets locaux : production énergétique, mobilité, logement, alimentation durable...
- **ANAH** : l'Anah est mobilisée pour accompagner toutes les politiques d'amélioration de l'habitat privé (habitat indigne, rénovation énergétique, copropriétés dégradées, etc.), au plus près des besoins des territoires, des particuliers comme des collectivités
- **ANRU** : En accompagnant et finançant la transformation des 450 quartiers concentrant le plus de difficultés, l'Anru participe activement à la cohésion des territoires. Leur action au service des territoires prioritaires s'inscrit donc pleinement en soutien de la dynamique attendue par la nouvelle ANCT.
- **CEREMA** : Le Cerema, expert public en matière d'ingénierie des territoires, de mobilité, d'infrastructures, de numérique notamment, est l'un des partenaires de l'ANCT. La mutualisation des expertises en ingénierie est le socle d'une intelligence territoriale partagée, et le partenariat entre le Cerema et l'ANCT est un pas essentiel à la mutualisation de ce service de proximité.



# UN GUICHET UNIQUE

Quel que soit le cas de figure, **une seule porte d'entrée : le préfet, délégué territorial de l'Agence.**

Le préfet mobilise les compétences nécessaires au sein des services de l'État, des opérateurs (Anah, Anru, Ademe ou Cerema) et des acteurs volontaires pour participer au projet (agence technique départementale, EPA, EPF, agence d'urbanisme...).

# GOUVERNANCE

Le 12 décembre 2019, Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités locales et Julien Denormandie, ministre chargé de la Ville et du Logement, ont installé le conseil d'administration de l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

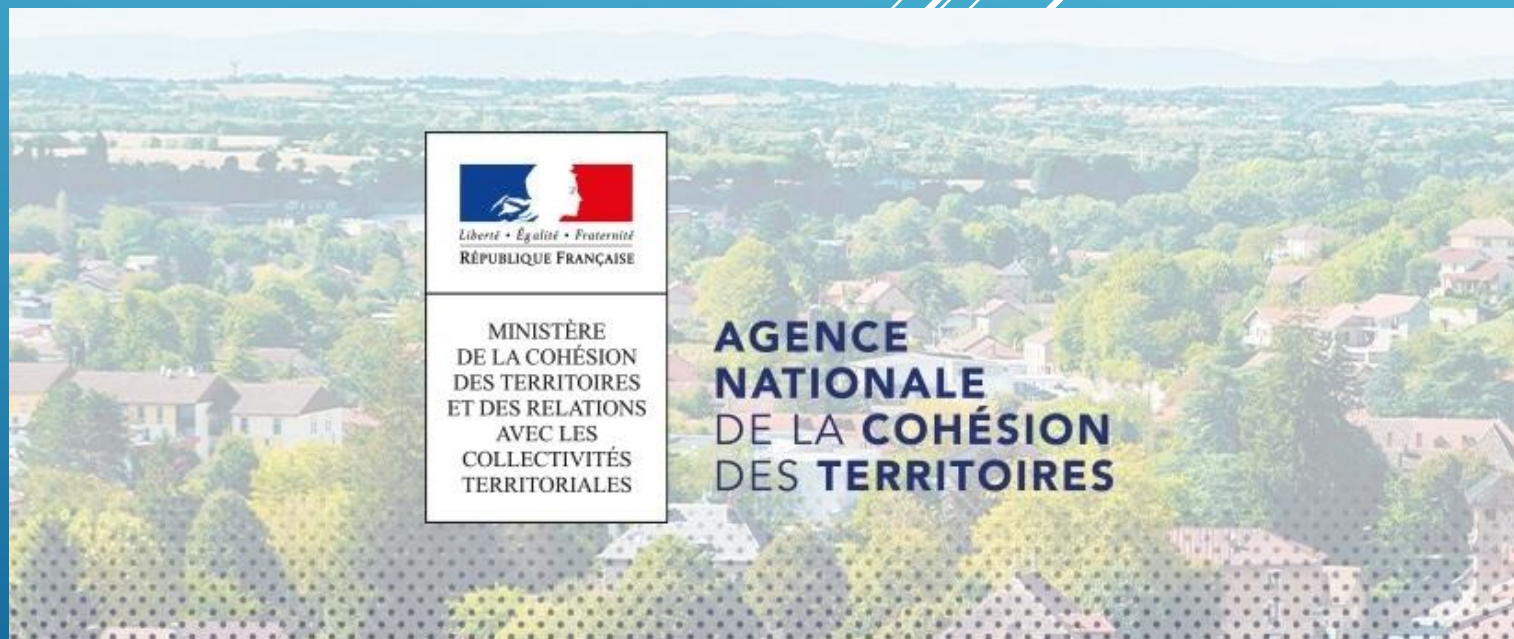
Le conseil d'administration comprend 33 membres, qui ont élu Caroline Cayeux , présidente, et Vanik Berberian, vice-président. **Seuls deux sénateurs y siègent, Françoise Laborde et moi-même.**

À l'occasion de ce premier conseil d'administration, le budget initial de 75 millions d'euros, dont sera dotée l'Agence en 2020, a été voté. Au sein de ce budget initial, 10 millions seront notamment consacrés à des dépenses d'ingénierie au profit des territoires.

# Budget

Un budget initial de 75 millions d'euros, dont sera dotée l'Agence en 2020. Au sein de ce budget initial, 10 millions seront notamment consacrés à des dépenses d'ingénierie au profit des territoires.

Merci de  
votre  
attention



Par Monsieur le sénateur Louis-Jean de Nicolaÿ